

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



GROUPEMENT DE GENDARMERIE  
DÉPARTEMENTALE DE L'OISE

N° 6281 GEND/RGPIC/GGD60  
du 11 mars 2014

*Le colonel BOGET,  
commandant le groupement de gendarmerie départementale de l'Oise,*

*à Madame Marie BANÂTRE, direction départementale des territoires –  
service de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'énergie, 40 rue Jean  
Racine – BP 317 – 60021 BEAUVAIS cedex.*

**Objet** : Collecte des informations en vue du « Porter à Connaissance » (PAC) dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme d'Hondainville prescrit par délibération du 19 décembre 2013.

**Référence** : Votre correspondance en date du 22 février 2014.

Par correspondance citée en référence, vous sollicitez l'avis de la gendarmerie nationale au sujet de l'élaboration du « porter à connaissance » (PAC) dans le cadre de l'élaboration d'un plan local d'urbanisme à Hondainville par délibération du 19 décembre 2013.

Aucune caserne de gendarmerie n'est implantée ou envisagée sur le territoire de cette commune et nous n'avons aucune observation à formuler concernant les servitudes d'utilité publique.

La gendarmerie n'étant pas impactée dans cette élaboration, il ne semble pas nécessaire de l'associer à l'élaboration du « porter à connaissance » (PAC), mais elle se tient à votre disposition pour toute information complémentaire qui vous paraîtrait utile.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

